

Déclaration liminaire des élus de la CGT Finances Publiques

MOUVEMENT COMPLÉMENTAIRE DE MUTATION CATÉGORIE C

Les élus de la CGT Finances Publiques de la CAP Nationale de catégorie C ont boycotté la première convocation de la CAP de mutation pour dénoncer le sous-effectif abyssal en catégorie C et la remise en cause des règles de mutations qui impacte particulièrement ce mouvement complémentaire puisque la Direction Générale a décidé de le supprimer purement et simplement.

La 2ème convocation de la CAP de mouvement complémentaire de mutation catégorie C avec affectation au 1^{er} septembre 2017 s'est déroulée du 25 au 30 octobre 2017.

Les élus de la CGT Finances Publiques ont siégé lors de la reconvoque pour défendre les collègues qui leur avaient confié leur dossier.

Le mouvement complémentaire définitif est paru le 14 novembre 2017.

Les élus de la CGT Finances Publiques ont lu la déclaration liminaire que vous trouverez à l'adresse suivante : <http://www.financespubliques.cgt.fr/content/mouvement-complementaire-de-mutation-categorie-c-cap-nationale-du-25-au-27-octobre-2017>

➔ RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION

Le président de la CAP a indiqué que les éléments de politique générale que nous dénonçons s'imposaient à nous et que la DGFIP n'avait pas de prise sur la politique nationale.

Concernant la grève fonction publique du 10 octobre 2017, le président de la CAP a reconnu le mécontentement des agents de la DGFIP qui est selon lui lié aux moyens en baisse dans notre administration.

Concernant le Groupe de Travail (GT) mutation du 19 octobre, l'administration a mesuré le grand mécontentement des organisations syndicales.

Le président a indiqué que « la discussion n'était pas fermée et qu'il y avait des choses à discuter. »

Il a reconnu que les fiches proposées au GT détruisaient les règles issues de la fusion, mais il a indiqué que de « dire qu'il s'agit d'une destruction totale des règles », il ne partageait pas tout à fait !

Pour autant, il y voit des évolutions importantes notamment en matière de niveau d'affectation indiquant que « ce n'était pas une déréglementation ».

Selon lui, il y aura un cadrage qui sera suivi... La règle de l'ancienneté s'appliquera majoritairement, exception faite de l'intérêt du service qui reste à définir... « les agents auront des garanties en cas de restructuration ».

Sur le manque de temps de préparation de la CAP de mouvement complémentaire de mutation, le président fera remonter notre demande au chef de service RH.

Sur l'analyse du mouvement, il a indiqué qu'il y avait des besoins en personnels sur certains départements et que le rôle de l'administration était de répartir les besoins au mieux. « Il faut répondre aux besoins des services, il y a des missions à accomplir ».

Il a reconnu que la situation des effectifs n'était pas optimale, mais que pour autant il y avait 250 agents de plus que de chaises !

Il a tout de même admis que les pertes d'emplois liées au temps partiel n'était pas comblées et que « c'était trop ».

Montreuil, le 24/11/2017

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

ANALYSE DE LA DÉLÉGATION CGT FINANCES PUBLIQUES

Le mouvement complémentaire de mutation avec affectation au 01/03/2018 de catégorie C fait ressortir un déficit de 1485,5 agents : 354,4 postes sont vacants en Ile de France, 1131,1 en province et toutes les directions sont en sous effectif !

Sous effectifs de près de 1500 agents C, suppressions de plus de 35 000 postes depuis 2002, fermetures/regroupements de trésoreries de proximité, fusion des SIP, fusion des SIE, regroupement de SPF, création de PCRP, transfert de l'enregistrement, fusion de RAN...

C'est la casse de la DGFIP qui est à l'ordre du jour : des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés et le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement. C'est inacceptable pour les agents et la population !

Dans ce contexte de gestion de pénurie d'emplois, la situation de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile.

Et cette année encore, l'administration anticipe les suppressions d'emplois pour 2018, elles seront au nombre de 1650 !!!

L'Administration prouve encore une fois son mépris envers les agents qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous effectif permanent.

A la DGFIP, la catégorie C est la première touchée.

En effet, c'est elle qui a quasiment supporté la totalité des suppressions d'emplois que subit la DGFIP depuis plus de 10 ans. Elle est également aussi particulièrement impactée par le gel du point d'indice dans la fonction publique et le blocage des déroulements de carrière.

La CGT Finances publiques condamne fermement les politiques d'austérité qui conduisent aux suppressions d'emplois et réaffirme que l'administration doit recruter à hauteur des besoins et ce dès le mois de juin quand la situation des effectifs le justifie.

LA CAP

Tout au long de la CAP, nous sommes intervenus avec force et conviction sur chacun des dossiers qui nous étaient confiés non seulement en évoquant leur situation personnelle mais aussi en les situant dans un contexte où l'emploi est au cœur du problème.

Nous avons veillé au respect des règles de mutations et à ce qu'aucun agent ne soit lésé.

Sur chaque direction, nous avons inlassablement insisté pour que l'administration aille au bout des possibilités.

Pour autant, à la sortie du mouvement définitif, les problèmes demeurent. L'administration refuse des mutations à des collègues au motif qu'il faut répartir la pénurie d'emplois de manière à peu près uniforme sur l'ensemble du territoire.



LES CARACTÉRISTIQUES DU MOUVEMENT :

Demandes examinables	885
Demandes satisfaites	443
Taux de satisfaction	50,1%
Rapprochements satisfaits	123
Rapprochements restant en attente	14
Mutations RIF à Province	95
Annulations acceptées	4 sur 8
Cas sociaux	1 sur 4
Demandes tardives acceptées	1 sur 35
Nombre de directions fermées	4

LES VOTES

La CGT Finances Publiques, Solidaires, FO DGFIP et la CFDT ont voté contre ce mouvement de mutation.

Depuis près de 15 ans, l'administration multiplie les suppressions de postes essentiellement dans la catégorie C.

Dans ce contexte, elle s'attaque directement au droit à mutation en bloquant durant 3 ans sur leur poste de première affectation les lauréats du concours commun de catégorie C.

C'EST INADMISSIBLE !

La CGT revendique le recrutement d'agents à hauteur des besoins réels. Ceci permettrait non seulement d'améliorer la situation, de plus en plus inquiétante, des agents et des services mais aussi de donner des possibilités de mutation à des collègues qui vont devoir attendre plusieurs années avant de pouvoir muter.

La CGT Finances Publiques insiste sur l'urgence de la situation et exige l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.